Image not found or type unknown

Indemnite d'occupation et avocat

Par **pascroyable**, le **27/12/2013** à **18:44**

Ce n'est pas incroyable – ce n'est pas croyable !
Il n'y a pas de justice ! C'est le monde à l'envers que d'INJUSTICES !

Mon avocat m'a dit qu'il était impossible que …
On nous parle de garant, de respect des obligations, d'éthique de la profession …
Elle m'a dit que la cours d'appel ne pouvait prendre en compte la demande d'indemnité d'occupation de Monsieur mon ex mari puisqu'il ne l'avait pas demandé dans le premier jugement ! Un jugement qui me revenait en totalité ! Elle m'a dit qu'après 10 ans de procédures ou je pouvais « moi » tout justifier, Monsieur n'avait « rien » dans son dossier.
Là ! La cours d'appel d'Aix en Provence me condamne à une indemnité d'occupation soit disant IMPOSSIBLE selon mon avocate ! En totalité de ce que je payais par mois soit 800 euros alors que j'étais Banque de France, que je ne pouvais payer à cause des fraudes et des impayés de Monsieur ! Waou
La totalité depuis 2008 alors qu'il est insaisissable ! Mais la cour a-t-elle lu mon dossier ?
J'ai payé tout ce que j'ai pu suite à un divorce à tords exclusifs à l'encontre de Monsieur.
Le Tribunal m'avait octroyé le droit de rester dans les lieux dans l'attente du jugement de liquidation du bien qui devait se régler en 1 an mais qui a perduré 10 ans suite aux méfaits de Monsieur puisqu'il n'a JAMAIS rien payé !!!.
Monsieur était insolvable, insaisissable et j'ai tout payé !
Par suite de maladie, j'ai fait une demande BDF qui a été acceptée.
Comment peut-on me demander de payer alors que j'étais BDF, que moi je réglais ce que je devais et que c'était Monsieur qui ne payait pas ni même d'ailleurs la pension alimentaire !
J 'ai dû vendre cette maison parce qu'il me fallait son accord pour la racheter et qu'il n'a jamais voulu, son but étant de me mettre à la rue avec les enfants.
Je peux prouver ce que je dis sans soucis. Marre de me justifier sans cesse !
Marre de dire : il y a toujours pire – Marre de la loi des hommes, droit universel à tout être humain pffff
La banque a fini par exercer son droit à la vente. Ce bien est vendu, j'ai toujours travaillé, je suis SDF avec un enfant handicapé suite à un accident de la route en AJPP et là ...

Là, on me condamne suite à l'appel du jugement du Tribunal de Tarascon demandé par Monsieur ; jugement qui me revenait de plein droit et on me demande une indemnité d'occupation de 800 euros par le Tribunal d'Aix en Provence. On me dit que « moi » je ne peux faire appel alors que je ne l'ai jamais exercé ce droit et que je n'ai pas d'autre solution que la cours de Cassation ! PFFF mais mais, mais mon avocate m'a dit qu'il était IMPOSSIBLE qu'il puisse demander une indemnité et c'est moi qui suis Punie ? Je suis atterrée … Jugement sur le fond, la forme ou sur RIEN de Normal ! ANORMAL tout ça !

Que l'on ne me parle pas de Justice ! C'est impossible !

Monsieur n'a aucun compte bancaire, se fait verser son salaire sur le compte de son amie, n'a jamais pris ses enfants en 10 ans et Moi je peux tout justifier même ses fraudes et et waou

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés